



RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

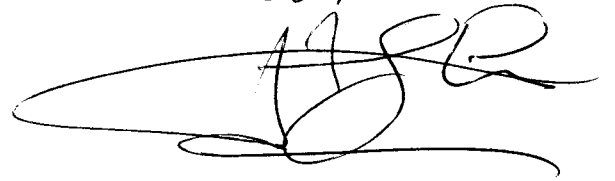
Numéro de gestion : 2015 B 00287

Numéro SIREN : 811 184 282

Nom ou dénomination : 2I ELEC PRO

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2017 sous le numéro de dépôt 3235

Certifié conforme PAR le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. J. R.', written in a cursive style. The signature is positioned below the text 'PAR le Président'.

Imprimé 2065 du 09/06/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
			Déclaration néante
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD			
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation			
A IDENTIFICATION			
Identification du destinataire			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, siret et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ			Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées		Travaux d'installation Électrique dans tous locaux	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du CGA		n° d'agrément :	
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 09/06/2017

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice Imposable au taux de 33 1/3 %		Bénéfice Imposable au taux de 15 % et/ou 28 %		DÉFICIT (Report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033-B)	0
2 Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (lignes 17 du 2059A ou 591 du 2033C)					
Plus-values à long terme au taux de 19%					
Autres Plus-values imposables au taux de 19%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%					
Plus-values exonérées art. 238 quindecies					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2quater					
<input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle art. 44 sexies	<input type="checkbox"/> Jeune entreprise innovante	<input type="checkbox"/> Entreprise nouvelle art. 44 septies	<input type="checkbox"/> Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/> Société d'investissements immobiliers cotée	
<input type="checkbox"/> Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/> Zone franche d'activité	<input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		<input type="checkbox"/> Autres dispositifs	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
<input type="checkbox"/> dans le secteur productif, art. 244 quater W			<input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
<input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré		<input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
D IMPUTATIONS		Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %					

Imprimé 2033A du 09/06/2017

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ						
						Formulaire néant
ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		0
	Autres	014		016		0
Immobilisations corporelles		028	4 250	030	735	3 515
Immobilisations financières (1)		040	46	042		46
Total I (5)		044	4 296	048	735	3 561
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		0
	Marchandises	060		062		0
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		0
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070		0
	Autres (3)	072	498	074		498
Valeurs mobilières de placement		080		082		0
Disponibilités		084	4 880	086		4 880
Charges constatées d'avance		092		094		0
Total II		096	5 378	098	0	5 378
Total général (I + II)		110	9 674	112	735	8 939
PASSIF						Exercice N NET
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	4 000
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131) 132
Report à nouveau					134	-5 114
Résultat de l'exercice					136	3 651
Provisions réglementées					140	
Total I					142	2 537
Provisions pour risques et charges					Total II	154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	40
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	6 363) 172
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	6 403
Total général (I + II + III)					180	8 940
Renvois						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182
						4 250

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 09/06/2017

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

Formulaire néant										
A - RÉSULTAT COMPTABLE							Exercice N			
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises					209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
	services				217		218	16 492		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	16 492		
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234			
Variation de stock (marchandises)							236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	11 484		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	473)	244	473	
Rémunérations du personnel							250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252			
Dotations aux amortissements							254	734		
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	12 691		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	3 801		
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294		
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	150
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	3 651		

B - RÉSULTAT FISCAL				1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2				312	3 651	314	0	
Réintégrations								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
Provisions non déductibles				322	0			
Impôts et taxes non déductibles				324	150			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)				986				
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)				987				
Zone restruct. défense (44 terdecies)				127				
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)				138				
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)				981				
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)				989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)				991				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)				990				
Divers, dont :	Investissements outre-mer			344				
	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			345				
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	3 801	354	0
Déficits								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)		5 114	dont imputés sur le résultat :			360	3 801	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	0	372	0

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
penalite	150
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 09/06/2017

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
									Formulaire néant	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406		0	
Autres	410		412		414		416		0	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426		0	
Constructions	430		432		434		436		0	
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 250	444		446	4 250		
Installations générales agencements divers	450		452		454		456		0	
Matériel de transport	460		462		464		466		0	
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		0	
Immobilisations financières	480	46	482		484		486	46		
TOTAL	490	46	492	4 250	494	0	496	4 296		0
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		0
Constructions		520		522		524		526		0
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532	734	534		536	734	
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		0
Matériel de transport		550		552		554		556		0
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		0
TOTAL		570	0	572	734	574	0	576	734	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
Nature des immobilisations		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL		578	580	582	584
Nature des immobilisations		Plus ou moins-value			
		Court terme	Long terme		
			19%	15% ou 16%	0%
TOTAL		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%	579	Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle régime de la PVL (CGI art.39 terdecies)				591	
TOTAL		596	585	597	599
Détail					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
0		+ ou -value à court terme	Plus ou moins-value à long terme		
			19%	15% ou 16%	0%

Imprimé 2033D du 09/06/2017

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
							Formulaire néant		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					Dotations		Reprises	
	Immobilisations incorporelles					700		705	
	Terrains					710		715	
	Constructions					720		725	
	Installations techniques, matériel et outillage					730		735	
	Installations générales, agencements et aménagements divers					740		745	
	Matériel de transport					750		755	
	Autres immobilisations corporelles					760		765	
	TOTAL					770		775	
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
	TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)							780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
	Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent							982	5 114
	Déficits imputés							983	3 801
	Déficits reportables							984	1 313
	Déficits de l'exercice							860	
	TOTAL des déficits restant à reporter							870	1 313
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
	Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI							995	
	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)							996	
IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA									
	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice							129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1)									
								800	

du Code des Transports)		
VI DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	358
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Imprimé 2033E du 09/06/2017

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire néant

I PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens (dont transfert de charges afférentes à des achats de biens déductibles de la valeur ajoutée)	109	
Production vendue - Services (dont transfert de charges de personnel et transferts de prestations déductibles de la valeur ajoutée)	141	16 492
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	16 492

II CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	9 684
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 800
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	11 484

III VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	5 008
-----------------------------	--------------------------	-----	-------

IV COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	
--	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Période de référence	du	au
Date de cessation		

CFE : Qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel	376	
-------------------------------	-----	--

	dont apprentis		
	dont handicapés		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

Exercice clos le 31/12/2016

SIREN 811184428

Dénomination de l'entreprise SASU "ZI ELEC PRO"

Adresse (voie) 160 AVENUE DE CONDE

Code postal 53300 Ville VITENCIENNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M^r Nom patronymique AFHM Prénom(s) ABDERRAHIM
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000
 Naissance : Date 04/12/1978 N° Département 95 Commune NADAR Pays MAROC
 Adresse : N° 30 Voie RESIDENCE MADELIN me A. THIERRY
 Code Postal 53600 Commune NAUBEGE Pays F1

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION
DES COMPTES**

**SASU « 2I ELEC PRO »
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes
RCS Valenciennes 811 184 282 00010**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des
actionnaires du 24.07.2017*

L'an *deux mille dix sept*,
Le lundi 24 juillet,
À 19h heures.

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »
Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille
(1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue
de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010,
s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de
Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2016 de la SASU**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur AFHIM Abderrahim en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2016, présentant **un résultat d'exploitation de + 3 801 € et Fiscal de + 3 651€**, approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président n'a eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur AFHIM Abderrahim pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

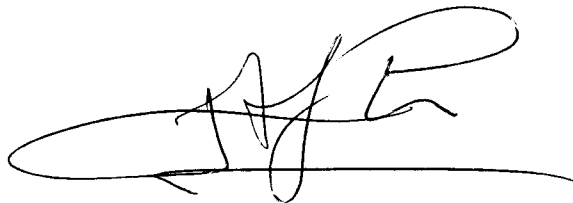
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AFHIM', written over a horizontal line.

RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU « 2I ELEC PRO »
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes
RCS Valenciennes 811 184 282 00010

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire **des actionnaires du 24.07.2017**

L'an *deux mille dix sept*,
Le lundi 24 juillet,
À 19h heures.

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »
Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille (1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2016

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 16 492 €, le résultat de l'exercice se traduit par **un résultat d'exploitation de + 3 801 € et résultat Fiscal de + 3 651 € (Résultat après imputation des déficits antérieurs : 0 €)**

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	16 492 €
- Total des charges d'exploitation :	12 691 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	150 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
IS :	0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 4 296 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Après une première année d'existence de la société marquée par des problèmes de santé du président cet exercice présente enfin un CA et un bénéfice !

Un démarchage et une gestion rigoureuse nous permettra d'augmenter le CA !

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.


7) AFFECTATION DES RESULTATS

**L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :
Le résultat présente un résultat de + 3 801€ : en report à nouveau.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AFHIM', with a long horizontal flourish extending to the right.